

Convocation du 19/03/2025
Publication le 27/03/2025
Conseillers en exercice : 43
Présents : 35
Quorum : 22

N° 24_250325

**OBJET : FINANCES,
BUDGET, ECONOMIE,
EMPLOI**

Approbation de l'acquisition
de parts sociales de la
SEMAGORA par la Ville
d'Aubagne

SEANCE DU 25 MARS 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq, Le Vingt Cinq Mars à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Madame Stéphanie HARKANE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Irène DUPLAN, Madame Monique MOISE-HIRMAN, Monsieur Patrice JARQUE, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Magali ROUX, Monsieur Franck-Clément CHAMLA, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Jérémie COETTO, Monsieur Jérémie PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Madame Valérie BOISSON, Monsieur Marc ZANARINI, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Monsieur Pascal AGOSTINI (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Madame Irène DUPLAN), Monsieur Laurent GUEDJ (donne pouvoir à Monsieur Franck-Clément CHAMLA), Madame Brigitte AMOROS (donne pouvoir à Madame Danielle MENET), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Monsieur William MIROUX (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY), Monsieur Laurent MIRLAND (donne pouvoir à Madame Joëlle MELIN)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.



Délibération n°24_250325 du Conseil Municipal du mardi 25 mars 2025 (suite)

Monsieur Alain ROUSSET rapporte :

La Société Coopérative et Participative (SCOP) SIGEC, détentrice de parts sociales dans le capital de la Société d'Économie Mixte AGORA (SEMAGORA), propose la cession de ses actions à la Ville d'Aubagne.

La SEMAGORA est une société anonyme régie par les règles du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L.1521-1 et L.1525-3, et du Code de Commerce relatif aux sociétés anonymes.

La SEMAGORA a été créée le 25 octobre 1990 pour assurer la gestion de tous équipements publics et d'intérêt public tels que : centre de congrès Agora, salle d'expositions, galeries, salle de spectacles (sans que cette liste soit exhaustive) et l'organisation de toutes manifestations à caractère culturel, sportif, économique et d'entreprises, touristique, foires et expositions, sur l'ensemble du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Département, pour répondre aux besoins de ses actionnaires publics.

Les contraintes juridiques pesant sur les acquéreurs d'actions d'une Société d'Économie Mixte (SEM) locale découlent du droit commercial. Ce dernier pose en principe que les actions sont librement cessibles et négociables. Les SEM revêtant obligatoirement la forme de sociétés anonymes, les titres qu'elles émettent sont ainsi soumis à cette règle.

Le centre des congrès Agora géré par la SEMAGORA, situé sur la Zone d'activités des paluds, génère une forte activité économique sur le territoire communal.

De plus, la SEMAGORA a en charge la galerie Argilla, vitrine des artisans de la filière Argile, activité restituée à la Commune au 1^{er} janvier 2025.

C'est pourquoi, la Ville d'Aubagne entend répondre favorablement à la proposition de la SIGEC visant à l'acquisition des 20 parts sociales qu'elle détient représentant un montant total de 3 040 euros, soit 152 euros par action.

L'article L.1522-1 du CGCT prévoit expressément pour les acquisitions d'actions de SEM locales : « Les assemblées délibérantes des communes, des départements, des régions et leurs groupements peuvent, à l'effet de créer des sociétés d'économie mixte locales mentionnées à l'article L.1521-1, acquérir des actions ou recevoir, à titre de redevance, des actions d'apports, émises par ces sociétés ».

La cession des actions de la SIGEC à la Commune entraîne la substitution de plein droit de la Ville d'Aubagne aux obligations et engagements de la SIGEC dans le pacte d'actionnaires de la SEMAGORA.

Cette délibération propose le rachat des 20 parts sociales de la SEMAGORA détenues par la SIGEC..

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250325-250325_24-DE
Reçu le 27/03/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
27/03/2025



Délibération n°24_250325 du Conseil Municipal du mardi 25 mars 2025 (suite)

VU la proposition financière de la SCOP SIGEC jointe en annexe,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER l'acquisition par la Ville d'Aubagne de 20 parts sociales d'une valeur nominale de 152 euros (cent cinquante deux euros) chacune, détenues par la SCOP SIGEC dans le capital de la SEMAGORA, soit un montant total de 3.040 euros (trois mille quarante euros) ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition ;

ARTICLE 3 : de PRÉCISER que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Principal 2025 de la Ville d'Aubagne, chapitre 26, compte 261 « Titres de participation ».

ADOpte A L'UNANIMITE

NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 1

Madame Danielle MENET

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250325-250325_24-DE
Reçu le 27/03/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
27/03/2025

